

11 jan 2012 -01:00

La procédure de déficit excessif interrompue par la Commission européenne

Le Ministre du Budget Olivier Chastel se réjouit de la décision du Collège des Commissaires européens réuni ce mercredi matin.

« Nous avons confirmé à la Commission européenne que nous nous engageons formellement à conduire en février un contrôle budgétaire. Nous prendrons les mesures correctrices nécessaires en vue de maintenir le déficit sous les 3% en tenant compte des nouveaux paramètres macro-économiques dont celui de la croissance, ainsi que du résultat final de l'exécution du budget 2011 ».

Le Ministre a signé hier la circulaire concernant le gel administratif de 1.3 milliards qui sera publiée jeudi au Moniteur belge. « La constitution de cette réserve budgétaire contraignante apporte une garantie supplémentaire à la Commission européenne », a déclaré Olivier Chastel.

« Cette réserve sera maintenue jusqu'au moment où des mesures structurelles seront prises lors du prochain contrôle budgétaire », a précisé le Ministre.

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>